



**Bureau communautaire
Du Mardi 26 Septembre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : Mme Myriam GAIRAUD,

Rapporteur : M. Claude REVEL.

2022-37 - Attribution d'un marché relatif aux travaux de rénovation du théâtre « Le Sillon » à Clermont l'Hérault

Monsieur REVEL rappelle que par délibération prise en séance du 29 Aout 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision relative aux marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € H.T et inférieur ou égal au seuil des procédures formalisées lorsque les seuils sont inscrits au budget.

Dans le cadre du Projet de Territoire 2020-2030 et de son Axe 4 – Un Territoire de Gouvernance », la Communauté de communes du Clermontais a décidé de moderniser les équipements communautaires en valorisant, en autres, son patrimoine culturel.

Le théâtre « Le Sillon », scène labellisée *Art en Territoire*, label d'intérêt national accordé par le Ministère de la Culture (DRAC Occitanie), la région Occitanie et le département de l'Hérault, nécessite la réalisation d'une rénovation totale pour proposer une programmation qualitative et inclusive pour tous les habitants.

Afin d'engager ces travaux, la Communauté de communes a lancé une procédure de consultation des entreprises le 1 er décembre 2022. La date limite de réception des offres était fixée au 22 décembre 2022. Des négociations ont été menées afin d'optimiser les budgets à engager tout en s'assurant de la qualité des rénovations à venir.

Conformément à l'avis favorable émis par la commission MAPA réunie le 25 septembre 2023, il est proposé d'attribuer le marché n°2022-37 pour une durée totale de 18 mois, à :

| Lot | Désignation | Entreprise | Montant en H.T. |
|-----|---|---|---------------------|
| 1 | Gros-œuvre | PEYRE CONSTRUCTION SAS | 630 000,00 € |
| 2 | Charpente / Couverture / Désenfumage | CELESTIN CHARPENTE SAS | 174 995,00 € |
| 3 | Menuiserie bois | MG BOIS MENUISERIE SARL | 56 624,00 € |
| 4 | Serrurerie | SOMAHU SARL | 32 825,32 € |
| 6 | Carrelage / Faiences | REVETEMENT DU SUD SAS PROCERAM | 63 748,50 € |
| 8 | Electricité / Sécurité incendie | HENRY SARL | 132 876,00 € |
| 9 | Plomberie | HENRY SARL | 43 876,50 € |
| 10 | Chauffage / Ventilation / Climatisation | HENRY SARL | 212 375,00 € |
| 11 | Ascenseur | ACAF SAS | 35 490,00 € |
| 12 | Menuiserie aluminium | NORMAND SARL | 73 265,05 € |

Les lots n°5 – Cloisons / Doublage / Faux-plafonds et n°7 – Peinture / Sols souples sont en cours d'analyse et feront l'objet d'une attribution ultérieurement.

Le montant du marché est de 1 456 075,37 € HT.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché de la manière suivante : Lot 1 – Entreprise PEYRE ; Lot 2 – Entreprise CELESTIN CHARPENTE ; Lot 3 – MG BOIS ; Lot 4 – SOMAHU ; Lot 6 – PROCERAM ; Lot 8 – HENRY ; Lot 9 – HENRY ; Lot 10 – HENRY ; Lot 11 – ACAF ; Lot 12 – NORMAND,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 26 Septembre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.